



## Mouzieys-Panens

DEPARTEMENT du TARN

-----  
MAIRIE

81170  
-----

### PROCES VERBAL de la réunion

#### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUZIEYS PANENS

Séance du Conseil Municipal du 05 avril 2019

#### Conseil Municipal :

Nombre de membres en exercice: 11

Qui ont pris part aux délibérations : 8

Qui ont voté : 8

Date d'envoi de la convocation : 30 mars 2019

Date d'affichage : 30 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le cinq avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de **MOUZIEYS-PANENS** – dûment convoqué – s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Claude BLANC, Maire**.

**Présents : Claude BLANC, Bernard DELPECH, Gérard MANDIRAC, Christel MAZIERES, Michel PRONNIER, Catherine TRESSOLS, Christine TRESSOLS, Jean Luc VIGUIER**

**Absents excusés : Yves BOUSSEMART, Julien MALFETTES, Armelle SALAS**

**Absents représentés :**

**Secrétaire de séance : Christel MAZIERES**

Objet: Vote du budget 2019 - DE 2019 015

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de l'année 2019 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	257 198,19 €	257 198,19 €
Investissement	198 679,38 €	198 679,38 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents :

- **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour 2019.

Objet: Vote du taux des taxes locales - DE 2019 016

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 36 776,00 €;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation	9,89 %
- Foncier bâti	8,48 %
- Foncier non bâti	30,05 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Objet: Réfection du toit de l'église de Panens - Approbation du projet et demandes de subventions. Annule et remplace DE 2019 010 - DE 2019 017

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation d'entreprises pour refaire le toit de l'église de Panens; en effet des fuites sont apparues au cours du dernier hiver. Ceci pourrait entraîner des dégradations rapides et irréversibles de l'immeuble. Il informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT et de l'État au titre de la DETR.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- **VALIDE** le devis de Monsieur MANDIRAC Stéphane d'un montant de 24 190,00 € HT pour la réfection de la toiture de l'église de Panens
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
 

- subvention Conseil Départemental 40 % :	9 676,00 €
- subvention DETR 35% :	8 466,00 €
- financement de la commune :	6 048,00 € HT
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 21318 du BP 2019 programme n°195
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT
- **SOLLICITE** la subvention de l'État au titre de la DETR.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération.

Objet: Remplacement des menuiseries des bâtiments publics - Approbation du projet et demandes de subventions. Annule et remplace DE 2019 011 - DE 2019 018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer des menuiseries avec peinture de certains bâtiments publics. Il a sollicité des entreprises pour avoir des devis sur le montant des travaux. Il informe le Conseil Municipal que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT et de la subvention de l'État au titre de la DETR.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- **VALIDE** le devis l'entreprise CABANEL d'un montant de 9 683,00 € HT pour les travaux
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
 

- subvention Conseil Départemental 40 % :	3 873,00 €
---	------------

- subvention DETR 35% 3389,00 €
- financement de la commune : 2 421,00 € HT
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 21311 du BP 2019 programme n°196
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT
- **SOLLICITE** la subvention de l'État au titre de la DETR
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération.

Objet: Réfection du toit du préau - Approbation du projet et demandes de subventions. Annule et remplace DE 2019 012 - DE 2019 019

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 11 janvier 2019, Monsieur le Maire présente les devis de plusieurs entreprises pour refaire le toit du préau. Il rappelle que ce bâtiment communal pourrait être un jour rénové, il est donc important de réparer le toit. Il fait part aussi aux membres du Conseil Municipal que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT et de la subvention de l'État au titre de la DETR.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- **VALIDE** le devis l'entreprise BESOIN DE TOIT d'un montant de 18 680,40 € HT pour la réfection du toit du préau
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
  - subvention Conseil Départemental 40 % : 7 472,00 €
  - subvention DETR 35 % : 6 538,00 €
  - financement de la commune : 4 670,40 € HT
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 21318 du BP 2019 programme n°197
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT
- **SOLLICITE** la subvention de l'État au titre de la DETR
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération.

Objet: Création de toilettes secrétariat de mairie - Approbation du projet et demandes de subventions. Annule et remplace DE 2019 13 - DE 2019 020

Suite à la réunion du 11 janvier 2011, Monsieur le Maire propose d'aménager des toilettes dans une pièce inutilisée au sein de la mairie. Il a contacté plusieurs entreprises pour avoir des devis. Il fait part aussi aux membres du Conseil Municipal que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT et de la subvention de l'État au titre de la DETR.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- **VALIDE** le devis de Monsieur Corentin Delpech d'un montant de 2 210,00 HT € pour les travaux de plâtrerie
- **VALIDE** le devis de l'entreprise Marragou d'un montant de 1 970,00 € HT pour les travaux de plomberie et sanitaire
- **APPROUVE** le plan de financement soit un total suivant : 4 180,00 € HT
  - subvention Conseil Départemental 40 % : 1 672,00 €
  - subvention DETR 35% : 1 463,00 €
  - financement de la commune : 1 045,00 € HT
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 21311 du BP 2019 programme n°199
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT
- **SOLLICITE** la subvention de l'État au titre de la DETR

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération.

### Informations diverses

Cet été, l'association "Culture et patrimoine" renouvelera son opération de "street art" sur les maronniers situés lices des crénaux et dans la cour du château.

La journée citoyenne est prévue le 17 avril 2019 à Founayrous , inscription des volontaires en mairie.

**La séance est levée à : 22h00**

**Le Maire**

**Claude BLANC**

Christel MAZIERES,

Armelle SALAS,

Catherine TRESSOLS,

Absente

Christine TRESSOLS

Yves BOUSSEMART,

Bernard DELPECH,

Excusé

Julien MALFETTES,

Gérard MANDIRAC,

Michel PRONNIER,

Absent

Jean Luc VIGUIER.